

A l'attention des membres
du Comité de quartier n° 5
Le Chevalon – Chassolière – La Plaine

Dossier suivi par :
Pole Direction Générale
☎ : 04 76 50 47 16
mél : pole.dg@ville-voreppe.fr

Voreppe, le 30 septembre 2022



Madame, Monsieur,

Suite à la visite de terrain au sein de votre quartier qui s'est déroulée le 22 juin dernier, nous vous prions de trouver ci-après un compte rendu des principaux points abordés par le comité de quartier lors de cette déambulation et des premiers éléments de réponses que nous pouvons vous apporter.

Rue de Chassolière

Vitesse excessive :

Les membres du Comité de Quartier indiquent que sur la portion "ligne droite" avant le pont, les véhicules roulent vite.

-> Réponse / éléments discutés :

- Des comptages ont été réalisés en plusieurs points, pour vérifier les vitesses des véhicules,
- *Il sera aménagé, à l'endroit où les vitesses les plus importantes ont été relevées, une écluse provisoire,*
- *si l'aménagement provisoire s'avère satisfaisant, et après du comité de quartier, il sera pérennisé*

Lavoir :

Les membres du comité de quartier indiquent que le lavoir situé un peu avant l'intersection avec la rue des magnaneries aurait besoin d'un nettoyage, et qu'il serait intéressant qu'un toit soit refait.

-> Réponse / éléments discutés :

- Le nettoyage a été fait
- Concernant la reconstitution du toit : les membres du comité de quartier ont transmis à la Mairie des éléments montrant le lavoir tel qu'il était avant démolition du toit. ce projet nécessiterait une "recherche historique", validation d'un budget, et dépôt d'une autorisation d'urbanisme. La demande sera ainsi étudiée par l'élu et les services compétents.



Hôtel de Ville
1 place Charles de Gaulle
CS 40147
38341 Voreppe cedex

Tél 04 76 50 47 47
Fax 04 76 50 47 48

voreppe@ville-voreppe.fr
<https://www.voreppe.fr>

 @voreppe

 @VoreppeOfficiel

Route de Veurey / Morletière

Sécurisation : les membres du comité de quartier rappellent leur fiche navette dans laquelle ils sollicitent une sécurisation de la route pour les modes "doux".

-> Réponse / éléments discutés :

- Il est d'abord rappelé que le Pays Voironnais a élaboré un schéma cycle, qui détermine les aménagements cycles à réaliser en priorité sur le territoire, et que la Route de Veurey n'a pas été identifiée comme un axe à aménager en priorité.
- Dans l'ordre de priorité, les "gros" aménagements à réaliser seraient :
 - 1 – aménagement de cheminements piétons sur la route de veurey depuis les aménagements réalisés vers Morletière jusqu'à l'intersection avec Chassolière
 - 2 - aménagement d'une "aire de détente" sur l'espace utilisé actuellement comme stationnement à l'intersection avec chassolière,
 - 3 – aménagement/élargissement des trottoirs rue de Morletière

A noter : les points 1 et 3 ont d'ores et déjà été chiffrés et proposés au BP 2022, mais n'ont pas été retenus. Les 3 points seront repropoés au BP 2023, avec l'ordre de priorité défini ci-dessus.

- Les aménagements plus "petits" qui pourraient être réalisés en parallèle (à étudier plus finement avant mise en place) :
 - mise en place d'îlots aux intersections route de Veurey/Chassolière et route de Veurey/Bouvaret pour éviter que les véhicules ne coupent le virage,
 - Écluse route de Veurey : déplacement de la signalisation "sens prioritaire", voire inversion du sens prioritaire,... Après étude, il en ressort qu'une inversion du sens prioritaire n'apporterait pas d'amélioration au fonctionnement de l'écluse.
- Sur la portion de la route de Veurey entre la voie ferrée et le Novotel, la Ville se rapprochera du département pour s'assurer que la dimension du fossé et sa proximité avec la chaussée est bien conforme à la réglementation en vigueur.

Stationnement : les membres du comité de quartier indiquent que les gens du secteur de BIOTOP se plaignent d'un manque de stationnement et sollicitent la création de places supplémentaires.

-> Réponse / éléments discutés :

- *Au droit de BIOTOP, une partie du stationnement extérieur est public : 21 places dont 1 PMR.*
- *La résidence BIOTOP compte un total de 90 places privées, en extérieur et en sous sol, soit 1,66 places / logement, sachant que le taux moyen de motorisation des ménages à Voreppe est de 1,42 places / logement.*

Le problème ne vient donc pas du nombre de stationnement, mais probablement de l'utilisation de celui-ci : en effet, comme sur de nombreux secteur de voreppe, les stationnements en sous sol sont souvent utilisés comme garage / stockage.

Rue du Peuil

Les membres du comité de quartier demandent si les discussions avec la copropriété relatives à la cession du foncier nécessaire à l'aménagement d'un trottoir ont avancé, et si ce n'est pas le cas, si M le Maire peut intervenir directement.

-> Réponse :

- la Ville n'a pas eu de réponse à ses dernières sollicitations,
- la demande du CQ pour l'intervention de M le Maire lui sera transmise.

Rue Beyle Stendhal

Les représentants de la Mairie informent les membres du CQ que des plantations dans la cour de l'école auront lieu cet automne.

Le lundi 24 octobre 2022 à 18h30 – en salle du conseil municipal, une rencontre inter-quartier (animateurs, membres et élus référents) est prévue. Lors de cette rencontre seront abordés le projet d'extinction de l'éclairage public ainsi que le bilan des comités de quartier de l'année écoulée.

Nous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

Jean-Claude DELESTRE



Adjoint en charge des Sports
Élu référent du quartier 5

Charly PETRE



Adjoint en charge de la prévention du cadre de vie
de la vie des quartiers, de la proximité et de la
communication